Image not found or type unknown

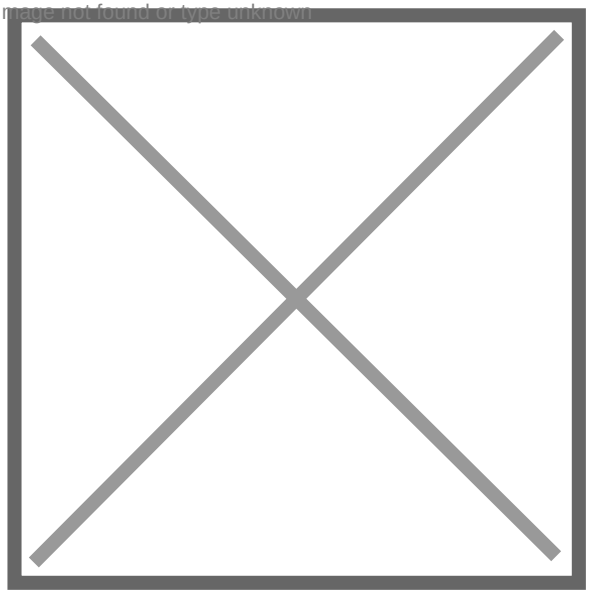

Dtte payee chez deux huissiers differents

Par **mistinguette1810**, le **07/06/2014** à **10:18**

bonjour je suis divorce et nous avions un credit immobilier étayant eu des difficultés le credit s'est retrouve au contentieux de la banque et maintenant il est chez deux huissiers un dans la somme et l'autre dans le pas de calais vu que j'habitais dans le 62 a l'epoque. nous payons tous les deux sans probleme mais comment cela se passe t il au niveau de la dette les huissiers se basent ils de la dette initiale chacun ou se concertent ils pour deduire nos versements ?

Par **Marion3**, le **07/06/2014** à **18:56**

Bonjour,

A quelle date a eu lieu votre(ou celui de votre ex-époux) dernier versement à la Banque ?

Par **mistinguette1810**, le **07/06/2014** à **22:53**

On versait à la banque jusqu a 2010 mais pas la mensualité demandée alors ils ont mis l affaire chez un huissier de la somme et un autre dans le pas de calais donc chaque huissier se base sur la dette initiale ?

Par **Marion3**, le **07/06/2014** à **23:18**

Avez-vous le nom de l'huissier du Pas de Calais ?
S'agit-il d'agences de recouvrement ?
Y a t'il eu un procès avec remise d'un titre exécutoire ?
Ces huissiers vous ont-ils contactés par courrier recommandé AR ?

Par **mistinguette1810**, le **08/06/2014** à **08:10**

Non ils se sont déplacés et ont pris un arrangement avec nous l huissier du pas de calais est Maître xxxxxxx et de la somme Maître xxxxxxxx j espère qu ils se contactent pour réunir les sommes versees

Par **mistinguette1810**, le **08/06/2014** à **18:12**

Maitre xxxxxx et maitre xxxxxxx vont ils s emttrent en rapport au moins car le meme montant est deduit deux fois si on part comme ça

Par **Marion3**, le **08/06/2014** à **19:46**

Bonjour,

Il faut voir ce problème avec votre ex-époux, que vous regardiez chacun les documents donnés par chacun des huisiers avec la Somme demandée (certainement la Somme totale par chaque huissier).
De temps en temps, vous demandez à chaque huissier la Somme totale restant due à votre crèancier (avec la prise en compte des sommes versées par l'autre ex-conjoint). Ne pas oublier les les frais annexes qui vous d'ajouter au principal dû.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés